

POLITIQUE

CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

Politiques et règlements connexes : IEA, IKB-RA

Devoirs

A. OBJECTIF

Réaffirmer que les devoirs sont considérés comme bénéfiques et importants dans le programme global d'un élève

B. PROCEDURES ET CONTENU

1. Le plan d'enseignement de chaque école doit traiter de la manière dont l'école et les enseignants feront usage convenablement des devoirs dans l'exercice de la responsabilité de l'école de veiller à ce que chaque enfant reçoive une formation approfondie et complète aux compétences de base.
2. Les parents et les élèves doivent être informés chaque septembre (et en février en plus en école secondaire) de la politique du comté sur les devoirs, l'école et la classe.
3. Les devoirs doivent avoir un lien direct avec les objectifs pédagogiques.
4. Les devoirs doivent tenir compte des différences individuelles entre les élèves.
5. Du Kindergarten au 8ème grade, les devoirs doivent être assignés trois à cinq fois par semaine et doivent être considérés comme la règle plutôt que l'exception à l'activité quotidienne.
6. Les activités de devoirs doivent inclure des opportunités de développement de notions et de compétences par le biais d'expériences de révision et d'enrichissement. Les activités impliquant l'appréciation ou l'expression esthétique et l'utilisation des ressources de la communauté ou ressources naturelles doivent également être considérés comme devoirs valides.
7. Les devoirs effectués doivent être revus par l'enseignant (ou une personne désignée) et un suivi pédagogique convenable doit être mis en place.

8. Les devoirs ne doivent pas être attribués lors de fêtes religieuses établies, lorsque les élèves s'absentent pour l'observation de celles-ci.
9. Les devoirs peuvent être rattrapés avec l'aide de l'enseignant si nécessaire lorsque l'élève est absent en raison d'autres activités scolaires.
10. Les procédures de devoirs doivent être contrôlées conformément à la réglementation administrative.

C. EXAMEN ET RAPPORT

Cette politique sera révisée tous les trois ans conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

Résolution n° 769-77, 8 novembre 1977, reformatée conformément à la résolution 333-86, 12 juin 1986, et à la résolution n° 458-86, 12 août 1986, acceptée par la résolution n° 517-86, 22 septembre 1986

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.